

Publié le 22/01/2025

ID: 022-200067981-20250121-DELBU2025_01_03-DE



GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 21 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés: CHAPPÉ Fanny; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé.



DELBU2025-01-003

Accompagnement des entreprises : Cession de terrain : SARLU Romain Le Boulanger : Zone d'activités de Nénes à Louargat

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Viceprésident(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Vu les délibérations n°DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau d'Agglomération;

Vu la délibération n°2024-04-095 du Conseil d'Agglomération du 16 avril 2024 portant sur l'indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur l'inflation;

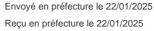
Vu l'avis des Domaines émis en date du 25 octobre 2024 et établissant la valeur vénale du terrain à 17€ HT/m2;

Considérant le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son engagement n°3 son souhait de « Stimuler la responsabilité sociétale des entreprises et accompagner leur développement endogène »;

Considérant la demande de la SARLU Romain Le Boulanger d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION: COMMUNE DE LOUARGAT

Terrain d'une superficie d'approximativement 2 000 m² (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant à la parcelle suivante :



Publié le 22/01/2025

ID: 022-200067981-20250121-DELBU2025_01_03-DE



Section	Numéro	Adresse	Superficie
ZR	205p	Kerboll	20 a 00 ca environ

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie;

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide la cession à la SARLU Romain Le Boulanger, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 17 € HT le m²;
- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération, soit avant le 21 octobre 2025. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

DE L'ARMOR À L'ARGOAT